

# **PROCES VERBAL**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2018.**

L'an deux mil dix-huit, le cinq Juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pompain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Christiane BAILLY, Maire.

Date de convocation le 29 juin 2018. La séance est ouverte à 20 heures 40.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie VIVIER

**Présents :** Monsieur Ousmane SISSOKO, Madame Karine GUILLOT, Monsieur Jean-Marie VIVIER, Monsieur Dominique GOURDIEN, Monsieur Guy LETANG, Monsieur Régis VEILLAT, Madame Mireille BICHON, Madame Monique JODEAU, Madame Sandrine POMMIER.

Excusée : Madame Stéphanie GRIMAUULT

Absent : Monsieur Patrick SAUVAGET

**Pouvoir :**

### **Ordre du jour**

- 1- Approbation du procès-verbal du 17 Mai 2018.
- 2- Délibération portant sur l'ouverture d'un poste d'agent technique.
- 3- Délibération portant sur le transfert de propriété d'un local commercial de la Communauté de Communes Val de Gâtine à la Collectivité de Saint-Pompain.
- 4- Délibération portant sur l'avenant de maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de l'église.
- 5- Délibération portant sur le devis du mobilier de la cantine.
- 6- Délibération portant sur le devis pour remplacer les chaises de la salle des fêtes.
- 7- Délibération portant sur le devis de l'enseigne de la garderie.
- 8- Demande de subvention.
- 9- Point ancien mobilier.
- 10- Point anciennes chaises du Centre d'Animation Rural.
- 11- Point voirie.
- 12- Point école.
- 13- Point sur le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).
- 14- Questions diverses

#### **1- Approbation du procès-verbal du 17 Mai 2018.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le procès-verbal du 17 Mai 2018.

#### **2- Délibération portant sur l'ouverture d'un poste d'agent technique.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent technique fera valoir ses droits au premier Août 2019.

Madame le Maire propose l'ouverture d'un poste d'agent technique à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 pour permettre au nouvel agent de s'intégrer. Ils travailleront en binôme pendant une période de six mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- La création d'un poste d'agent technique à temps plein soit 35 h par semaine.

### **3- Délibération portant sur le transfert de propriété d'un local commercial de la Communauté de Communes Val de Gâtine à la Collectivité de Saint-Pompain.**

Ce point sera reporté à une date ultérieure.

### **4- Délibération portant sur l'avenant de maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de l'église.**

Madame le Maire présente l'avenant de maîtrise d'œuvre pour les travaux de changement de chauffage et de mise aux normes électriques de l'église.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la délibération en date du 23 Novembre 2017 prévoit que les honoraires de suivi de chantier par l'architecte du patrimoine s'élèvent de 8% du montant des travaux hors taxes.

Le montant des travaux est estimé à 72 000 € H.T., soit 5 760 € pour le suivi des travaux.

La somme de 3 200 € a déjà été budgétée. Il convient d'inscrire au programme 119-2313 la somme de 2 560 € H.T. soit 3 072 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'avenant de maîtrise d'œuvre pour la somme de 2 560 € H.T. (deux mille cinq cent soixante euros hors taxes),
- d'inscrire cette somme au programme 119-2313,
- de mandater Madame le Maire pour signer l'avenant.

### **5- Délibération portant sur le devis d'achat du mobilier de la cantine.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Manutan Collectivités, domiciliée à Chauray (79) concernant le mobilier de la cantine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'accepter le devis de l'entreprise Manutan Collectivités pour un montant de 6 177,19 € H.T. (six mille cent soixante-dix sept euros et dix-neuf centimes hors taxes).
- de mandater Madame le Maire pour signer le devis.

### **6- Délibération portant sur le devis pour remplacer les chaises de la salle des fêtes.**

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise Manutan Collectivité, domiciliée à Chauray (79), pour le remplacement des chaises de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le devis de Manutan Collectivité pour un montant de 4 561,65 € H.T. (quatre mille cinq cent soixante et un euros et soixante-cinq centimes),
- de mandater Madame le Maire pour signer le devis.

### **7- Délibération portant sur le devis de l'enseigne de la garderie.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Citer Publicité, domiciliée à Chenay (79120), concernant l'enseigne de la garderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise Citer Publicité pour un montant de 685,10 € H.T. (six cent quatre-vingt-cinq euros et dix centimes hors taxes).
- De mandater Madame le Maire pour signer le devis.

### **8- Demande de subvention.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association les Bleuets Hilairois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix contre et 2 voix pour, décide de ne pas donner une suite favorable à la demande des Bleuets Hilairois pour l'année 2018.

### **9- Point ancien mobilier.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le mobilier de la cantine et de la garderie sera remplacé en Septembre prochain. Elle propose au Conseil Municipal de vendre l'ancien mobilier ou d'en faire don à une association humanitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le principe de vente ou de don,
- charge Madame le Maire de se renseigner sur les modalités.

### **10- Point anciennes chaises de la salle des fêtes.**

Madame le Maire propose de stocker les anciennes chaises de la salle des fêtes et de réfléchir à la possibilité de les prêter aux particuliers.

### **11- Point voirie.**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur VIVIER.

Monsieur VIVIER présente le travail de la commission voirie :

- Une enveloppe de 28 006 € a été allouée par la CCVG pour l'année 2018 et les travaux prévus par la commission représentent un montant de 27 737,04 € TTC.
- Une étude de faisabilité a été réalisée par ID 79 pour l'aménagement de la rue de la Pairine.
- Une réunion avec le CAUE est prévue le 16 Juillet 2018 pour l'étude de faisabilité pour l'aménagement des places de l'église et de l'Esperanto.

Monsieur VIVIER informe le Conseil Municipal de deux problèmes d'eaux pluviales :

- rue Désiré Méchain. Une réunion avec Monsieur Jean, responsable voirie à la DDT est programmée le lundi 9 Juillet.
- Rue du puits sec.

### **12- Point école.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la personne recrutée sur le poste d'agent d'animation prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> Septembre 2018.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur SISSOKO.

Monsieur SISSOKO fait le compte rendu de la réunion du conseil d'école.

Effectifs à la rentrée : TPS : 4 ; PS : 6 ; MS : 5 ; GS : 10 ; CP : 13 ; CE1 13 ; CE2 15 ; CM1 15 ; CM2 17.

La rentrée scolaire est prévue le lundi 3 Septembre 2018.

Les horaires :

- Lundi mardi jeudi et vendredi : 8 h 50 à 12 h 05 et 14 h 00 à 16 h00.
- Mercredi : 8 h 50 à 11 h 50.

### **13- Point sur le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).**

La réglementation est entrée en vigueur le 25 Mai 2018. Le centre de gestion des Deux-Sèvres a lancé un audit pour connaître les collectivités intéressées pour un appel d'offre pour recruter un délégué à la protection des données.

### **14- Questions diverses.**

néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10

Christiane BAILLY	Dominique GOURDIEN	Ousmane SISSOKO
Karine GUILLOT	Guy LETANG	Stéphanie GRIMAUULT
		-----absente-----
Régis VEILLAT	Patrick SAUVAGET	Mireille BICHON
	-----absent-----	
Jean-Marie VIVIER	Monique JODEAU	Sandrine POMMIER